

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Paris, le 13 février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

_

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)

Le succès des premières rencontres nationales confirme l'attrait de cette certification officielle

_

Le 13 février ont eu lieu les premières rencontres nationales de la Haute Valeur Environnementale (HVE) au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces rencontres organisées en partenariat avec l'association nationale pour le développement de la HVE ont remporté un grand succès.

La Haute Valeur Environnementale, basée sur des indicateurs de performance environnementale correspond au niveau le plus élevé du dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles. Un logo permet d'identifier les produits issus des exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale et valorise ainsi les efforts réalisés par ces dernières auprès des consommateurs.

Les acteurs engagés dans la Haute Valeur Environnementale ont pu y expliquer leurs motivations, les avantages de cette démarche et la valeur ajoutée qu'elle génère. Producteurs, transformateurs, consommateurs, distributeurs, ONG et institutions ont pu présenter en quoi la Haute Valeur Environnementale est également un élément important pour répondre à la demande sociétale sur le respect de l'environnement, de la biodiversité et des principes agroécologiques.

Depuis 2012, année de mise en œuvre du dispositif, le nombre d'exploitations de Haute Valeur Environnementale double chaque année pour atteindre maintenant plus de 1 500 certifiés. Ce développement s'inscrit également dans une dynamique progressive puisque 49 démarches sont maintenant reconnues au niveau 2 de la certification environnementale représentant plus de 12 000 exploitations agricoles.

Comme l'ont appelée de leurs vœux les citoyens et les acteurs des filières lors des Etats Généraux de l'Alimentation, la poursuite de la montée en gamme des productions est un enjeu important. La Haute Valeur Environnementale prendra sa part dans la réalisation de cet objectif et l'État à travers notamment le plan biodiversité, la loi Egalim et son obligation de servir 50 % de produits notamment sous SIQO dans la restauration publique marque son attachement à des productions plus durables, générant davantage de valeur ajoutée et une bonne répartition de celle-ci tout au long de la chaîne.

Contact presse

Service de presse du ministère - Tel: 01 49 55 60 11; ministere.presse@agriculture.gouv.fr